

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RUCA

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze le quatorze du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique PERCHE, Maire.

Etaient présents : PERCHE Dominique. GROUAZEL Francis. LE BIDEAU Véronique. RENAULT Dominique. VALLEE Yves.. DOUZAMY Yannick. CAMPION Emmanuel. Régis JEGU. GROUAZEL Rodolphe. Patrick DILASSER. Claude LAYEC.

SECRETAIRE DE SEANCE : Rodolphe GROUAZEL

ABSENTS EXCUSES : PROQUOT Thomas. Laëtitia JAFFRELOT

Estelle RUIZ. VITRAT Eliane (pouvoir à Mr DILASSER).

OBJET : intercommunalité / avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

Vu le seuil minimal de population des EPCI 0 fiscalité fixé à 15 000 habitants par la Loi NOTRe

Vu la date de mise en œuvre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) pour le premier janvier 2017.

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor présenté par Monsieur le Préfet le 13 octobre 2015

Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale propose une fusion de la Communauté de Communes du Pays de Matignon avec la Communauté de Communes de Plancoët Plélan

Considérant que les élus municipaux et communautaires du Pays de Matignon souhaitent continuer à étudier les deux possibilités de rapprochement suivantes :

- Une intercommunalité « est- costarmoricaïn » regroupant les EPCI suivants ; Lamballe Communauté, Pays de Moncontour, Côte de Penthièvre, Arguenon-Hunaudaye, Pays de Duguesclin
- Une intercommunalité à l'échelle du Pays de Dinan

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur la proposition de schéma du Préfet des Côtes d'Armor,

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL ET APRES VOTE à bulletin secret dont le résultat est le suivant :

12 votants / suffrages exprimés : 11 contre : 1 abstention

**EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération
intercommunale des Côtes d'Armor**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs et comptables se rapportant à cette décision.

FAIT A RUCA LES AN, MOIS ET JOUR SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


